

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU BAS-RHIN POUR L'ANNEE 2022**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Bas-Rhin est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2022 est stable (1358 dossiers déposés contre 1372 l'an dernier) contrairement à la région Grand-Est (-3.9%) et au niveau national (-6.5%).

La proportion des redépôts est en légère baisse à 41,6% par rapport à l'année dernière (42,3% en 2021), cette baisse est également constatée tant en région GE qu'au niveau national (42,9% en Grand-Est et 43,2% au niveau national)

On note une baisse des dépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances : 17.5% comparé à 21.1% l'année dernière. Baisse qui est également observée en région GE et au niveau national.

Recevabilité et orientation

1268 dossiers ont été déclarés recevables par la commission soit une baisse de 5,2 % par rapport à l'année dernière et 59 irrecevables.

47,6% de dossiers ne laissent apparaître aucune capacité de remboursement (44,1% ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire).

55,5% ont été orientés vers un réaménagement des dettes

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Sur les 1345 dossiers traités par la commission en 2022 :

-44,1% ont bénéficié de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (45,9% en 2021).

-5,2% ont abouti à un plan conventionnel de redressement définitif.

-41,4% ont donné lieu à des mesures imposées suite rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (42% en 2021).

La proportion des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire est légèrement supérieure aux données nationales (37,5%) et est identique avec les chiffres du Grand-Est (41%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au total 80.6% ont trouvé une solution pérenne respectant ainsi le souhait du législateur.
Chiffres supérieurs à la région GE (78,4%) et supérieurs aux chiffres nationaux (74,6%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1 réunion	Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission. Échanges sur les évolutions législatives et les pratiques du secrétariat.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	20 réunions 242 participants	Formations sur différents thèmes : inclusion bancaire, fichiers surendettement....
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	9 réunions 123 participants	Formations sur différents thèmes : inclusion bancaire, fichiers surendettement....
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion	Une réunion avec les bailleurs sociaux
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 réunions	Réunions organisées avec ESEIS

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux : cf. tableau ci-dessus.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Cf. tableau ci-dessus.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux : cf. tableau ci-dessus

Faillites civiles : le centre de traitement a enregistré 152 faillites civiles pour le département du Bas-Rhin en 2022.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les dossiers de surendettement peuvent être déposés sans CERFA ce qui pose un réel problème de traitement au secrétariat.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les débiteurs et ou les bailleurs ne déclarent que très rarement l'activation du FSL.
Cette situation amène bien souvent le secrétariat à considérer la dette comme remboursée alors qu'elle existe toujours mais qu'elle a changé de nature.

Dans ces conditions, le FSL ne peut ester en justice dans les délais légaux et ne peut faire valoir ses droits.

Les travailleurs sociaux remarquent que plus en plus de créanciers ne respectent pas la charte de bonne conduite : de nombreux tiers (voisins, employeurs, famille...) sont sollicités dans le cadre de dossiers de surendettement alors qu'ils ne sont pas partie prenante.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Lors de notre réunion avec les magistrats de la place, ces derniers s'interrogent sur le fait que lors de redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances (SEC) pour vente du bien, le secrétariat effectue une nouvelle suspension d'exigibilité des créances si le bien n'est pas vendu. Le secrétariat se conforme aux règles métiers édictées par nos services centraux.

Les magistrats constatent que certains créanciers ne respectent pas la loi et procèdent à des saisies malgré la décision de recevabilité. En pareil cas, le secrétariat adresse un courrier aux greffes pour suspendre les procédures d'exécution.

Les juges signalent que la lecture des plans définitifs est malaisée : la colonne effacement devrait être mise en exergue

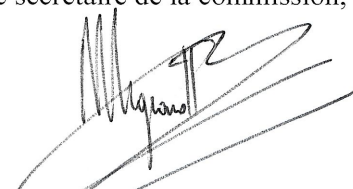
Les juges nous indiquent s'appuyer sur le portail tribunal, mais le paramétrage des tableaux reste perfectible.

Le 09 février 2023,

Le président de la commission,



Le secrétaire de la commission,



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 372	1 358	-1,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,3%	41,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	21,1%	17,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 337	1 268	-5,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,8%	6,2%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	42	59	40,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	26,2%	11,9%	
Dossiers orientés par la commission	1 345	1 272	-5,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,5%	47,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,2%	44,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,6%	55,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 563	1 345	-13,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	3,8%	4,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,7%	4,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,0%	41,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,5%	5,2%	
	2,3%	1,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,2%	3,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,9%	44,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	39,2%	37,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	22,2%	20,0%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,8%	6,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	83,5%	80,6%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	17	12	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,4%	5,1%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41,4%	41,0%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	5,2%	7,4%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,1%	40,4%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80,6%	78,4%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bas-Rhin	Dettes financières	31 344	1 061	4 657	68,0%	83,5%	13 100	3,0
	dont dettes immobilières	11 349	109	160	24,6%	8,6%	86 802	1,0
	dont dettes à la consommation	18 976	961	3 765	41,1%	75,6%	11 914	3,0
	dont autres dettes financières	1 019	594	732	2,2%	46,7%	870	1,0
	Dettes de charges courantes	7 535	1 006	3 311	16,3%	79,2%	3 708	3,0
	Autres dettes	7 248	708	1 431	15,7%	55,7%	2 026	2,0
	Endettement global	46 127	1 271	9 399	100,0%	100,0%	17 649	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND-EST	Dettes financières	238 347	6 844	30 572	72,0%	79,6%	14 318	3,0
	dont dettes immobilières	100 037	1 038	1 563	30,2%	12,1%	83 712	1,0
	dont dettes à la consommation	132 610	6 067	24 463	40,1%	70,6%	12 767	3,0
	dont autres dettes financières	5 699	3 717	4 546	1,7%	43,2%	726	1,0
	Dettes de charges courantes	45 884	6 783	25 077	13,9%	78,9%	3 555	3,0
	Autres dettes	46 646	4 955	10 366	14,1%	57,6%	1 815	2,0
	Endettement global	330 877	8 596	66 015	100,0%	100,0%	17 465	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	90 751	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 655 958	73 844	304 759	37,4%	71,6%	13 037	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	71 180	43 216	53 483	1,6%	41,9%	793	1,0
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0